

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1941)
Heft:	994
Artikel:	La Suisse mobilisée et l'exercice des droits populaires
Autor:	Béguin, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-691464

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE MOBILISEE ET L'EXERCICE DES DROITS POPULAIRES.

Le régime démocratique, tel que nous le concevons, présente un très gros inconvénient. Ses procédures sont longues, sinon interminables. Entre la conception d'une réforme et sa mise en vigueur, il faut toujours laisser s'écouler de très amples délais. Si le Conseil fédéral propose l'élaboration d'une loi, il doit, après avoir consulté des experts et mis son projet au point, le faire étudier par les commissions des deux chambres, puis aborder les débats parlementaires proprement dits. Jusqu'à ce que les deux conseils soient entièrement d'accord, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient liquidé toutes leurs divergences de vues, plusieurs sessions se passent. Si, une fois ce résultat acquis, le référendum est lancé par un parti ou par un groupe de citoyens, plusieurs mois sont nécessaires pour organiser une consultation populaire.

Ces procédures sont encore plus lentes, quand le peuple a fait usage de son droit d'initiative, c'est-à-dire quand plus de 50,000 citoyens proposent d'introduire un nouvel article dans la constitution fédérale. On peut le déplorer. Mais cette patience et cette longueur de temps sont, en temps normal, autant de garanties contre de dangereuses improvisations, contre des réactions trop vives ou insuffisamment réfléchies de l'opinion publique. Elles forcent à méditer. Elles empêchent qu'une réforme ne soit adoptée dans la hâte, avant qu'elle ait été étudiée dans toutes ses conséquences. Elles contribuent à l'équilibre du pays et de sa politique.

Aujourd'hui, nous vivons sous le signe du dynamisme. La vitesse est à la mode. Presque tous les Etats d'Europe ont des régimes qui leur permettent d'agir avec la plus grande rapidité. Outre que nous ne pouvons pas nous mettre en état d'infériorité, quand nous traitons avec eux, les événements marchent à un rythme accéléré et l'action des pouvoirs publics doit leur emboîter le pas. C'est pourquoi, à titre temporaire, le Conseil fédéral est investi de pouvoirs extraordinaires qui doivent lui permettre, pendant tout le temps du service actif, de brûler les étapes de la procédure et d'agir avec toute la célérité que commandent les circonstances.

A première vue, on ne voit pas très bien quelle place peut être réservée, sous ce régime temporaire, à l'exercice des droits populaires. Si personne n'a jamais songé à éviter l'élection directe des autorités par le peuple, les partis politiques se sont souvent mis d'accord pour procéder à des élections tacites, c'est-à-dire pour éviter des luttes superflues et pour confirmer au gré d'une entente générale et sans scrutin le mandat de tous les magistrats. En outre, le peuple a fort rarement l'occasion de faire usage de son droit de référendum, parce que les décisions les plus importantes sont prises par arrêté urgent de l'Assemblée fédérale ou par décret gouvernemental. L'un et l'autre entrent, immédiatement en vigueur, sans qu'il soit possible de leur faire opposition. Enfin, on hésite à faire usage du droit d'initiative, car on ressent la vanité d'une entreprise qui tend à modifier la loi fondamentale de l'Etat, en un temps où tout est en mouvement où l'on ne peut pas voir clairement dans l'avenir, où il paraît peu opportun de fixer durablement les règles essentielles qui doivent présider à l'action de l'Etat.

Malgré tout et en dépit de ce régime autoritaire que nous acceptons pour quelques années, les droits

populaires ne sont pas mis en vacances. Toutes les fois qu'il le peut sans inconvénient majeur, le Conseil fédéral fait voter régulièrement par les chambres des lois contre lesquelles le référendum peut être lancé. Depuis deux ans, tel fut le cas par deux fois : pour la loi d'assainissement des caisses de retraite des fonctionnaires et pour un projet d'instruction militaire préparatoire que l'on voulait rendre obligatoire pour l'ensemble de notre jeunesse. Comme on ne l'a pas oublié, ces deux projets ont été repoussés par le peuple en pleine mobilisation.

Quant au droit d'initiative, il en a été fait usage une seule fois depuis le début de la mobilisation. Sous le patronage de M. Duttweiler, un de ses lieutenants, M. Pfändler a proposé de modifier les règles qui président à l'élection du Conseil national, en particulier de réduire le nombre des membres de cette assemblée et d'interdire le cumul officiel des candidats. Un vote populaire interviendra à ce sujet, dès le printemps prochain. En outre, on a annoncé tout récemment le lancement de trois initiatives nouvelles qui n'ont pas encore abouti, mais pour lesquelles leurs auteurs sont en train de récolter les 50,000 signatures réglementaires.

L'une qui vogue sous le nom de M. Stalder, un inconnu, et qui émane de milieux corporatistes, entend modifier profondément nos institutions. Elle veut renforcer l'autorité du gouvernement et maintenir au-delà de la guerre les pouvoirs très étendus dont il dispose. Elle veut conserver une seule chambre législative qui serait constituée par des délégués des 25 gouvernements cantonaux et qui ressemblerait à la Diète fédérale d'avant 1848. Enfin, elle veut remplacer le Conseil national par une chambre des métiers qui s'occuperait essentiellement de questions économiques et sociales, mais qui n'aurait, en matière politique et législative, qu'un simple pouvoir de proposition. Il s'agit donc ici de réaliser une réforme de structure, d'abandonner quelques-unes de nos institutions les plus caractéristiques et de condamner la démocratie, telle que nous la concevons et la pratiquons. On ne peut pas prédire grand succès à cette entreprise qui se heurtera à l'attachement que l'ensemble du peuple témoigne au régime, car s'il en connaît les défauts, il conçoit mal les remèdes propres à l'améliorer.

Une autre initiative émane des mêmes milieux ou de groupements voisins par l'idéologie. Elle a pour but d'introduire une assurance vieillesse et survivants, en transformant les caisses de compensation — lesquelles versent depuis deux ans des indemnités et des secours aux familles des soldats mobilisés — en caisse de retraite pour les travailleurs. L'idée n'est pas originale. Elle est défendue par d'autres groupes. C'est dire que cette initiative retiendra l'attention, à moins qu'elle ne soit condamnée par les grands partis en raison de son patronage.

Enfin, le parti catholique-conservateur vient de lancer une troisième initiative qui doit inscrire dans la constitution fédérale le principe de la protection de la famille. Le nombre des divorces augmente. Il naît trop peu d'enfants. Notre population vieillit. Elle ne trouve plus en elle-même toutes ses forces de renouvellement. Elle doit accueillir des étrangers pour combler les vides, ce qui ne va pas sans menacer l'esprit national. On pense qu'il serait opportun de favoriser la conclusion de mariages et la procréation, en mettant les chefs de familles nombreuses au bénéfice de certains avantages d'ordre fiscal

et économique. Il s'agirait en particulier — de nouveau par une transformation adéquate des caisses de compensation — d'accorder, en sus du salaire, des allocations spéciales aux pères de nombreux enfants, ainsi qu'à ceux qui entretiennent leurs vieux parents dans leur ménage. Incontestablement, cette initiative répond à une préoccupation très généralement répandue et l'on peut lui prédir un certain succès, sinon un succès certain.

Tout ceci nous permet de constater que la vie politique normale se poursuit, en dépit des événements, en dépit du régime autoritaire que nous nous sommes momentanément donné, comme le commandaient impérieusement les circonstances. Il faut s'en réjouir. Quelles que soient les exigences de l'époque, il serait dangereux que le peuple se déshabituât d'exercer ses droits et ses prérogatives. Il finirait par perdre sa foi dans l'efficacité et dans l'excellence du régime. S'il doit faire certains sacrifices momentanés à cet égard, il reste opportun qu'il reste attaché à ce qui, depuis si longtemps, fait notre équilibre intérieur. C'est bien pourquoi, toutes les fois que cela est possible, les autorités constituées, loin d'abuser des pouvoirs très étendus qui leur sont confiés, ne manquent pas une occasion d'assurer le libre exercice de ces droits et témoignent par là leur volonté de restaurer aussi vite que possible le fonctionnement normal de la démocratie directe.

Pierre Béguin.

THE GOTTHARD LINE.

(*"Railway Gazette," November 7th, 1941.*)

The doubling of the Brunnen—Flüelen section of the Gotthard main line in Switzerland will provide this important route through the heart of the Alps with 102.5 miles of continuous double line from Immensee to Rivera-Bironico. Doubling is also in progress over the 4.0 miles from Taverne to Lugano, and when these two projects are complete, the only remaining single-line sections will be from Lucerne to Immensee, 11.9 miles; Rivera-Bironico to Taverne, 5.5 miles; and over the Lake of Lugano causeway from Melide to Maroggia, 2.4 miles. The section from Brunnen to Flüelen is of particular interest to travellers in Switzerland, as it lies along the most spectacular part of the Lake of Lucerne, where the lake takes a right-angled bend to the southwards between towering cliffs, backed by snow-capped mountains. The railway here lies in large part beneath the famous Axenstrasse, a road which itself passes through numerous tunnels, and the cliffs to which reference has just been made are responsible for nine railway tunnels, the four longest of which — Hochfluh, Oelberg, Stutzeck, and Axenberg — have lengths of 638, 2,122, 1,080, and 1,224 yds. respectively. A little over 3 miles of the 7.3 miles of line now in course of doubling between Brunnen and Flüelen is carried in tunnel, and this fact, with the awkward lakeside location of the line, is responsible for the high estimated cost of Swiss fr.23,000,000 for this work. The next section to be tackled will probably be from Rivera-Bironico to Taverne, which should present no great difficulty, but the Lucerne—Immensee section is of less importance, as much of the Gotthard traffic, routed *via* Zurich, leaves or joins the main line at Arth-Goldau, and so does not pass between Immensee and Lucerne.

KARL BARTH AGAIN.

A fresh pamphlet vigorously denouncing the effect of the so-called "New Order" on life and conditions in Switzerland has been issued by Dr. Karl Barth. For obvious reasons his warnings find little consideration in the home press. The English monthly "Spiritual Issues of the War" (October 23rd) contains a full English version; the following survey is taken from "Life of Faith" (October 29th):

In a challenging pamphlet, Dr. Karl Barth has warned the people of Switzerland of the dangers of the Nazi "New Order." With devastating outspokenness, he unmasks the Nazi hypocrisy and evil. He stigmatizes the "New Order" as "the establishment of a coercive control over as extensive an area and as many hitherto free peoples as possible, and their exploitation, spoliation and spiritual tutelage." Dr. Barth goes on to liken the present war to those of Napoleon, though "perhaps it resembles more closely those of the ancient kings of the Near East. The Assyrians, Babylonians and Persians are once more on the march." In other words, this is a war of conquest pure and simple. That which threatens Switzerland, Dr. Barth proceeds — and, we might add, threatens the whole world — is intolerable. It is intolerable, he explains, that a Government concentrated in the hands of a small group should not be content with such outward obedience as a legitimate authority responsible for law and order must require, but, assuming divine prerogatives, should demand the complete surrender of everything by all: complete allegiance of the conscience, servile submission, the fettering of every word and thought, the abandonment of every shred of independent responsibility and free collaboration by the individual with the community. It is intolerable that a Government subject to no sort of control should adopt as its principle and daily practice the moral destruction of even the physical reduction to impotence of every opponent, as also the systematic extermination of those who by reason of their weakness cannot be used to further its aims. It is intolerable that the Church should be faced with the alternatives of participating in the worship of this self-deified Government, or confining her witness to a non-committal, whispered contribution to personal piety. To have any hand in such things as the brutal treatment of the Jews, is intolerable and shameful.

SWISS BANK CORPORATION,

(*A Company limited by Shares incorporated in Switzerland*)

**99, GRESHAM STREET, E.C.2.
and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.**

Capital Paid up	s.f.	160,000,000
Reserves	- -	s.f. 32,000,000
Deposits	- -	s.f. 1,218,000,000

**NEW YORK AGENCY
15 NASSAU STREET.**

**All Descriptions of Banking and
Foreign Exchange Business Transacted**